Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le 19 JUIN 2025
ID : 057-245700695-20250610-D2025_72_SI-AR

CCCE

République Française
Département de la Moselle

DECISION 2025-72

Vu la délibération n° 13 du Conseil Communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la délibération n°8 du Conseil Communautaire en date du 9 avril 2024 portant adhésion de la CCCE à l'AGAPE,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant les tarifs adoptés (adhésion et études complémentaires) par le Conseil communautaire,

Considérant les besoins identifiés pour l'année 2025,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

La convention financière 2025 est conclue avec l'AGAPE pour un montant de 59 614 € se décomposant comme suit :

- L'adhésion de la CCCE à l'AGAPE au travers du socle partenarial pour l'année, soit 46 414 € *(1.64 € x 28 301 habitants (population en vigueur en 2025))*,
- L'étude préalable à la réflexion de la prise de compétence du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ainsi que l'étude préalable au concept de développement de la Haute Vallée de la Moselle comme missions complémentaires, pour un montant de 13 200 € *(600 € x 22 jours)*

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 10 juin 2025

Le Président
Michel PAQUET

COMMUNAUTE de COMMUNES de CATTENOM et ENVIRONS
Le Président